

QUI SOMMES NOUS ?

Une association sans but lucratif composée de

- un médecin spécialiste
- une enseignante retraitée et ayant travaillé dans l'enseignement spécial de type 1, 3, 6 et 7
- une éducatrice spécialisée formée en sports adaptés
- un éducateur spécialisé et formateur expérimenté dans l'accompagnement de personnes handicapées adultes et d'enfants victimes de maltraitance.

Le Docteur Monsieur Bouazza Karim, Mesdames Rousseau Monique et Jacobs Isabelle sont les administrateurs de l'A.S.B.L. sous la présidence du Docteur Bouazza Fikri. Cette équipe œuvre en permanence à la préparation lointaine des séjours et à la gestion quotidienne de l'administration.

Lors de la création de l'ASBL, de nombreux contacts avec les institutions et les familles nous amenés à réfléchir aux différentes problématiques et à définir nos objectifs.

Ainsi, il nous est apparu nécessaire :

- d'organiser des séjours par petits groupes (de 4 à 12 personnes) pour garantir aux participants une prise en charge personnalisée et de qualité.
- de créer une collaboration étroite entre l'ASBL, les institutions, les familles et les personnes handicapées elles-mêmes.
- de créer un relais entre l'ASBL et les familles pour leur accorder « un peu de répit »
- d'ouvrir de nouveaux horizons aux personnes handicapées : diversifier leur réseau relationnel en favorisant de nouvelles rencontres et la création de liens, de souvenirs, de rêves, leur permettant de vivre la convivialité et le plaisir de la rencontre.
- de permettre à certaines personnes handicapées qui n'évoluent qu'en institution, de sortir de celle-ci .
- de maintenir et de renforcer l'autonomie des personnes handicapées.
- de permettre aux familles d'accompagner leurs enfants handicapés tout en leur accordant « des moments de liberté » pendant la journée.

Suite à cette réflexion, il nous est apparu évident de

- rencontrer chaque participant avec sa famille, ou avec son institution, ou avec son éducateur référent.
- d'organiser des week-ends (à la mer ou en Ardennes), pour permettre aux participants aux séjours de rencontrer les futurs accompagnateurs et ses futurs compagnons de voyage.
- d'accueillir pendant ces courts séjours, des personnes handicapées n'ayant jamais quitté leur institution.